



AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS

NOTATIONS 2024

RAPPEL DES MESURES SPÉCIFIQUES ASCT

Les exercices de notation de cette année vont bientôt commencer. L'UNSA rappelle que les mesures de l'accord de fin de conflit ASCT de décembre 2022 sont toujours d'actualité.

POUR LES ASCT STATUTAIRES

- #1 En 2024, il est prévu d'atteindre au niveau national 30 % des ASCT à la classe 4, en lieu et place de l'objectif actuel de 24 %. La proportion de classe 4 sera distincte par activité : 24 % pour Transilien, 20 % pour TER, 34 % pour Intercités et 50 % pour TGV Inoui. Cette mesure devrait concerner 125 ASCT sur l'exercice de notations 2024.
- #2 Toutes les mesures actées dans l'accord de sortie de conflit 2022, qu'il s'agisse des classes, niveaux ou PR, restent valables pour les exercices de notations de 2024.
- #3 L'engagement de garantir une promotion pour chaque ASCT *a minima* tous les quatre ans, soit en PR, soit en niveau, soit en classe, à compter de l'exercice de notations 2023, est toujours d'actualité.
- #4 Tout départ d'ASCT classe 4 sera remplacé par un ASCT classe 4 : cela permet de garantir de manière durable le nombre d'ASCT à la classe 4.

POUR LES ASCT CONTRACTUELS

Afin de vérifier que les ASCT contractuels aient bien eu au moins une promotion lors des trois dernières années, les délégués de commission notations doivent pouvoir avoir accès aux listings des ASCT CDI.

BON À SAVOIR

Certains établissements ont émis l'idée de prioriser les avancées obtenues lors des dernières négociations annuelles obligatoires 2024 en lieu et place de l'accord ASCT signé par les quatre organisations syndicales représentatives et l'entreprise. L'UNSA rappelle que ce sont bien les mesures de l'accord ASCT 2022 qui priment pour les ASCT et auxquelles s'ajoutent les mesures NAO.

L'UNSA SERA VIGILANTE QUANT À L'APPLICATION DES MESURES ISSUES DE L'ACCORD ASCT DE DÉCEMBRE 2022 LORS DES NOTATIONS 2024. N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOS DÉLÉGUÉS DE COMMISSION UNSA !



UNSA-FERROVIAIRE